

Charte de la ludothèque



À partir de septembre 2019, la médiathèque Tomi Ungerer propose un nouveau service dédié aux jeux de société.

Lors de leur première utilisation du service " ludothèque ", les usagers ou leur représentant légal doivent signer un exemplaire de la charte, s'engageant ainsi à en respecter les termes.

Accès

Cet espace est accessible **aux horaires d'ouverture de la médiathèque.**

(La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité).

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Le personnel n'est pas responsable de la surveillance des enfants.

Un membre du personnel est présent le mercredi après-midi pour animer l'espace et vous conseiller.

Choix du jeu

Pour jouer, les usagers doivent présenter au personnel leur **carte d'abonné.** En échange, le personnel ouvre les placards à jeux et leur permet d'en sélectionner un.

Pas plus d'un jeu par usager ou groupe d'usagers ne sera sorti.

Au moment de ranger un jeu, le personnel et les usagers contrôlent ensemble le contenu.

Responsabilités

Les jeux de société sont soumis aux mêmes règles que les autres documents de la médiathèque. **En cas de dégradation ou perte d'un élément l'utilisateur doit assurer le remplacement en accord avec le personnel.**

Il est demandé de ne pas réparer le jeu de votre propre initiative. S'il présente un défaut veuillez le signaler à un membre du personnel.

La médiathèque se réserve un droit de regard sur l'activité des utilisateurs : le personnel pourra interrompre la partie et suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès à la ludothèque en cas de non-respect de la charte d'utilisation ou du règlement de la médiathèque.

Le règlement intérieur de la médiathèque s'applique lors de l'utilisation des jeux de société.

Pour rappel, il est interdit de manger, boire et de faire trop de bruit.

CHARTRE LUDOTHÈQUE

Je soussigné(e)

Majeur de +18 ans

Père - Mère de l'enfant:

déclare avoir pris connaissance du règlement de la médiathèque et de la charte d'utilisation des jeux de société et m'engage à les respecter.

Vendenheim, le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".

CHARTRE LUDOTHÈQUE

Je soussigné(e)

Majeur de +18 ans

Père - Mère de l'enfant:

déclare avoir pris connaissance du règlement de la médiathèque et de la charte d'utilisation des jeux de société et m'engage à les respecter.

Vendenheim, le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".

CHARTRE LUDOTHÈQUE

Je soussigné(e)

Majeur de +18 ans

Père - Mère de l'enfant:

déclare avoir pris connaissance du règlement de la médiathèque et de la charte d'utilisation des jeux de société et m'engage à les respecter.

Vendenheim, le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".

CHARTRE LUDOTHÈQUE

Je soussigné(e)

Majeur de +18 ans

Père - Mère de l'enfant:

déclare avoir pris connaissance du règlement de la médiathèque et de la charte d'utilisation des jeux de société et m'engage à les respecter.

Vendenheim, le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".